



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- ANNÉE FINANCIÈRE 2023 -

En tant que maire de la Municipalité de Cantley et conformément à l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec, j'ai le devoir de vous faire rapport sur la situation financière de la Municipalité pour son exercice financier terminé le 31 décembre 2023. Je me dois, entre autres, de vous faire part des faits saillants des derniers états financiers consolidés et du rapport du vérificateur externe à leurs égards. J'ai également inclus dans le présent document un sommaire des principales acquisitions d'immobilisations effectuées en 2023. Finalement, je fais état de la rémunération et de l'allocation annuelle des membres du conseil municipal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT - 2023

Le 4 juin 2024 et tel que requis en vertu de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, monsieur Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, a déposé aux membres du conseil municipal le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2023. Ce rapport financier consolidé fut dressé par Monsieur Parent et vérifié par les auditeurs indépendants de chez Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Ces derniers ont émis, en date du 4 juin 2024, une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la Municipalité. Leur rapport fait état, entre autres, de la responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers, la responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit desdits états et leur opinion sur ces états.

Le paragraphe d'opinion des auditeurs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 sur les états financiers consolidés va donc comme suit :

« À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »



FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ - 2023

Au niveau des résultats, les revenus se sont élevés à 26 300 000 \$ (dont 3 505 000 \$ en revenus d'investissement) alors que les charges se sont chiffrées à 24 468 000 \$, incluant l'amortissement des immobilisations d'un montant de 3 969 000 \$. Par conséquent, l'année financière 2023 s'est soldée par un excédent comptable de 1 832 000 \$.

REDRESSEMENT AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

La municipalité a redressé ses états financiers consolidés de 2022 afin d'y inscrire un revenu de subvention de 2 400 000 \$ ayant trait au projet de réfection de la montée Saint-Amour. Les revenus de transfert de l'exercice financier 2022 ont donc augmenté de 2 400 000 \$ à l'état consolidé des résultats, et un montant équivalent fut inscrit à titre de débiteurs (Gouvernement du Québec et ses entreprises) à l'état consolidé de la situation financière.

La municipalité a également redressé ses états financiers consolidés de 2022 afin de présenter les Fonds du Bassin Lafortune à titre de réserve financière et fonds réservés au lieu d'un revenu reporté. Les revenus reportés de l'exercice financier 2022 ont donc diminué de 68 983 \$ à l'état consolidé de la situation financière et l'excédent de fonctionnement affecté au 1er janvier 2022 a augmenté d'autant à l'état consolidé de la situation financière.

LES REVENUS DE 2023 - TOTAL DE 26 300 000 \$

Malgré la difficile et impopulaire décision budgétaire de hausser le taux de taxation de base des citoyens et citoyennes de Cantley de 2,9 % en 2023, une première après dix (10) années consécutives de statu quo, les revenus émanant de ces taxes foncières ont augmenté de près de 1 600 000 \$ par rapport à 2022, pour se situer à 17 311 000 \$ en 2023. Cette hausse des revenus est principalement attribuable aux nouvelles constructions domiciliaires et commerciales sur le territoire de Cantley, ainsi que la hausse du taux de taxation de base.

Les revenus de fonctionnement de 2023 incluaient, entre autres, des subventions d'un montant de 210 000 \$ reçu dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles et de 370 000 \$ en guise de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

La quasi-totalité des revenus d'investissement de l'exercice 2023, d'un montant de 3 505 000 \$ provient de deux sources; soit 724 800 \$ de la Taxe sur l'essence et de la Contribution du Québec (TECQ 2019-2024) et 2 744 000 \$ du ministère des Transports relativement au financement de plusieurs de nos investissements en infrastructures routières, dont la montée Saint-Amour.

LES CHARGES DE 2023 - TOTAL DE 24 468 000 \$

Les charges totales ont augmenté de près de 11.5 % par rapport à 2022; soit une hausse d'un peu plus de 2 528 000 \$ pour 2023. Voici la répartition des dépenses :

	2023	2022
Rémunération et charges sociales	6 336 929 \$	6 011 188 \$
Biens et services	8 515 927 \$	7 259 566 \$
Frais de financement	928 232 \$	657 156 \$
Quotes-parts à des organismes municipaux	4 698 804 \$	4 432 111 \$
Amortissement des immobilisations	3 988 202 \$	3 579 122 \$
TOTAL DES DÉPENSES	24 468 094 \$	21 939 143 \$

Les principales augmentations au niveau des dépenses salariales sont dues aux hausses prévues aux conventions collectives en vigueur ainsi qu'à certaines primes de départs encourues.

Quant à l'augmentation des dépenses en biens et services, notons entre autres la hausse des dépenses au niveau du Bassin Lafortune qui fut vidangé en 2023, la hausse du coût des collectes des déchets, du recyclage et du compostage, la hausse du coût du déneigement, ainsi que diverses autres augmentations de dépenses.

Au niveau de l'augmentation des quotes-parts, uniquement le service de police de la MRC a augmenté de 341 000 \$ en 2023 pour s'établir à près de 3 117 000 \$.



SUIVI DU DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Ayant dégagé un déficit de fonctionnement à des fins fiscales de 530 167 \$ en 2022, le déficit de fonctionnement non affecté se situait à 3 961 395 \$ au 31 décembre 2022. L'administration municipale, à la suite nombreuses discussions avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), a adressé ce déficit en 2023. Le conseil a donc adopté le Règlement numéro 721-23 décrétant une dépense de 3 961 395 \$ et un emprunt de 3 259 528 \$ afin de consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2022 et l'affectation de la somme de 701 867\$ de soldes disponibles de certains règlements d'emprunt. Ces étapes ont permis de ramener à zéro le déficit de fonctionnement accumulé au cours des années antérieures. L'emprunt comme tel sera effectué au cours de l'exercice financier 2024.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

Je suis heureux de vous annoncer ce soir que nous avons dégagé un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 159 492 \$ pour l'exercice financier clos au 31 décembre 2023 et que par le fait même nous sommes revenus sur la voie d'une certaine prospérité financière à cet égard. Bien entendu, nous continuons à l'aide de l'administration générale à gérer les finances municipales de façon serrée.

PRINCIPALES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS POUR 2023

Comme par le passé, les investissements en infrastructures municipales ont été nombreux en 2023. Au niveau de l'administration municipale, voici les principaux travaux et acquisitions qui ont été réalisés au cours du dernier exercice financier quant aux immobilisations (acquisitions totales de 8 583 658 \$) :

DESCRIPTION	MONTANT
Travaux de réfection et de pavage des rues	7 848 000 \$
Divers équipements destinés au Service des incendies et premiers répondants	194 000 \$
Divers équipements destinés au Service des travaux publics	542 000 \$

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION ANNUELLE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit une mention dans le rapport financier annuel de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. Ces informations sont également reproduites ci-dessous. Notez que ces données excluent les charges sociales.

Élu(e)s en poste au cours de 2023

	Rémunération municipale *	Allocation municipale de dépenses	Rémunération de la MRC	Total
Gomes, David (maire)	59 589 \$	18 207 \$	33 782 \$	111 578 \$
Bélisle, Nathalie (conseillère - district #1)	21 875 \$	9 611 \$	-	31 486 \$
Bosco, Jean (conseiller - district #2)	20 307 \$	9 611 \$	-	29 918 \$
Normandin, Philippe (conseiller - district #3)	21 504 \$	9 611 \$	-	31 115 \$
Plamondon, Sarah (conseillère - district #4)	21 654 \$	9 611 \$	-	31 265 \$
Lalonde, Jean-Charles (conseiller - district #5)	21 770 \$	9 611 \$	-	31 381 \$
De Bellefeuille, Jean-Nicolas (conseiller - district #6)	22 447 \$	9 611 \$	-	32 058 \$

* La rémunération municipale inclut le salaire brut, les jetons de présence aux comités municipaux et la prime de maire suppléant, s'il y a lieu.



David Gomes, maire
Le 11 juin 2024

